



Date: Mars 2023



**Syndicat CGT
CHUGA GRENOBLE**

syndicatcgt@chuga-grenoble.fr

Mob: 06 67 17 28 17
Nord: 04 76 76 51 03
Sud: 04 76 76 87 52

<http://cgt-chuga-ght.fr/>



CGT CHU Grenoble
@CGTChuGrenoble



**Syndicat CGT
CHUGA Voiron**

cgt.voiron@chu-grenoble.fr

Tel: 04 76 15 60 98

CGT-CH-Voiron



CONGÉS ANNUELS

CE QUI CHANGE EN 2023

Depuis le 1er Janvier 2023 les CA ne sont plus comptés en heures (189), mais en jours (27).

27 jours pour tous sans tenir compte de la quotité de travail ? Oui et Non.

Oui, tout le monde a 27 jours. Non, les heures de ces jours sont comptabilisées en fonction du temps de travail donc 7h à 100%, 5h36 à 80%, 3h30 à 50%.

Comment ça marche?

Tout dépend si vous travaillez en 7h30, 8h45, 10h ou 12h : c'est une question de mathématiques...

Pour les agents en 7h30 à plein temps, il n'y a pas de modification, ni calcul à faire.

Pour compenser la différence entre les heures d'obligation de travail (7h30, 8h45, 10h ou 12h) et les jours de congés (7h), il faut poser des CA sur des DS.

Quelques tableaux explicatifs (facilités par la DRH) figurent au verso.

Faut-il poser absolument 5 jours de congés pour avoir 1 semaine de vacances ? Non, il faut poser des CA en fonction du temps de travail prévu la semaine souhaitée.

Faut-il poser des CA seulement sur les jours prévus au travail sur le planning?

Oui, mais seulement si vous voulez faire diminuer le D/C, et **c'est le but** ! En effet, le débit/crédit diminue d'autant que la différence entre l'obligation légale et les jours de congés x7h.

Sinon, pour ne pas faire diminuer le D/C, il faut poser des CA sur les DS.

Exemple pour un agent à 100% en 12h:

2 jours de travail en 12h 3 jours de travail en 12h 4 jours de travail en 12h

	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi			Total		
Obligation légale (h)	7			7			7			7			7			35		
Temps travail (h)	12	12	12	12	12	12	0	12	12	0	0	12	0	0	0	24	36	48
Congés 2022 (J)	CA	CA	CA	CA	CA	CA	DS	CA	CA	DS	DS	CA	DS	DS	DS	2	3	4
Congés 2023 (J)	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	DS	CA	CA	DS	DS	CA	3	4	5
Temps validé 2022 (h)	12	12	12	12	12	12	0	12	12	0	0	12	0	0	0	24	36	48
Temps validé 2023 (h)	7	7	7	7	7	7	7	7	7	0	7	7	0	0	7	21	28	35
D/C 2022 (h)	5	5	5	5	5	5	-7	5	5	-7	-7	5	-7	-7	-7	-11	1	13
D/C 2023 (h)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-7	0	0	-7	-7	0	-14	-7	0
Sans poser de CA sur les DS, le D/C diminue davantage :															-21	-14	-7	

N'HÉSITÉZ PAS A REVENIR VERS NOUS SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS



Nombre de CA à poser sur les DS pour ne pas faire diminuer le D/C :

En 37h30						
Quotité de Temps de Travail	100%	90%	80%	70%	60%	50%
Droit	27	27	27	27	27	27
Nb de CA sur jours travaillés	27	23	20	18	15	13
Nb de CA sur DS	0	4	7	9	12	14

35h en 7h						
Quotité de Temps de Travail	100%	90%	80%	70%	60%	50%
Droit	27	27	27	27	27	27
Nb de CA sur jours travaillés	27	24	22	19	16	13,5
Nb de CA sur DS	0	3	5	7	11	13,5

35h en 12h						
Quotité de Temps de Travail	100%	90%	80%	70%	60%	50%
Droit	27	27	27	27	27	27
Nb de CA sur jours travaillés	16	14	13	11	9	8
Nb de CA sur DS	11	13	14	16	18	19

35h en 10h						
Quotité de Temps de Travail	100%	90%	80%	70%	60%	50%
Droit	27	27	27	27	27	27
Nb de CA sur jours travaillés	19	17	15	13	11	9
Nb de CA sur DS	8	10	12	14	16	18

En Forfait Jour						
Quotité de Temps de Travail	100%	90%	80%	70%	60%	50%
Droit	27	27	27	27	27	27
Nb de CA sur jours travaillés	27	24	22	19	16	13,5
Nb de CA sur DS	0	3	5	8	11	13,5

RAPPEL : Les RTT sont planifiées pour la moitié par le cadre du service et l'autre moitié à votre demande. Les **fériés** doivent être pris tout au long de l'année en cours, à la demande de l'agent (tout comme les CA), reportés au plus tard le 31 Mars de l'année suivante.

TOUT congés doit faire l'objet d'une demande écrite préalable.

Pour les congés d'été, une réponse écrite doit être apporté avant le 31 Mars de l'année en cours
Congés hors saison: pour créditer 2HS il faut avoir posé 6 CA entre 1 Novembre et 30 Avril (fractionné ou en une seul fois)